

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Autres décisions
-

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

### 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### **Assurance et réassurance Starr (nom utilisé au Québec par Starr Insurance & Reinsurance Limited)**

Avis de modification de permis – Ajout de catégorie d'assurance  
*Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32*

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 1<sup>er</sup> avril 2016, le permis d'assureur d'Assurance et réassurance Starr afin d'y ajouter la catégorie « assurance automobile ». L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| - Assurance contre la maladie ou les accidents | - Assurance crédit                 |
| - Assurance automobile                         | - Assurance contre le détournement |
| - Assurance aviation                           | - Assurance contre l'incendie      |
| - Assurance de biens                           | - Assurance de responsabilité      |
| - Assurance des chaudières et des machines     | - Assurance maritime               |
| - Assurance cautionnement                      |                                    |

Le fondé de pouvoir au Québec est monsieur Michel Garellek du cabinet d'avocat Gowling Lafleur Henderson LLP, dont la place d'affaires est située au 3700-1 Place Ville-Marie, Montréal (Québec) H3B 3P4.

Le siège de l'assureur est situé au Bermuda Commercial Bank Building, 19 Par-la-ville Road, 5<sup>th</sup> Floor, Hamilton, Bermudas, HM11.

Fait le 1<sup>er</sup> avril 2016

Autorité des marchés financiers

#### **SSQ, Société d'assurance-vie inc.**

Avis de modification de permis – Ajout de restrictions  
*Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32*

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 13 avril 2016, le permis d'assureur de SSQ, Société d'assurance-vie inc. afin d'imposer des restrictions additionnelles à son permis d'assureur limitant les activités des catégories assurance automobile et assurance de biens à la garantie d'écart et à la garantie supplémentaire.

L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| - Assurance sur la vie                         | - Assurance de biens**           |
| - Assurance contre la maladie ou les accidents | - Assurance contre l'incendie*** |
| - Assurance automobile*                        | - Assurance de responsabilité*** |

- \* Les activités dans la catégorie assurance automobile sont limitées à l'assurance de remplacement, à la garantie d'écart et à la garantie supplémentaire.
- \*\* Les activités dans la catégorie assurance de biens sont limitées à l'assurance voyage, à la garantie d'écart et à la garantie supplémentaire.
- \*\*\* Les activités dans les catégories assurance contre l'incendie et assurance de responsabilité sont limitées à l'assurance voyage.

Le siège de l'assureur est situé au 2525, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 2L2.

Fait le 13 avril 2016

Autorité des marchés financiers

### **Échelon Assurance**

Avis de modification de permis – Ajout de catégorie d'assurance  
*Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32*

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 13 avril 2016, le permis d'assureur d'Échelon Assurance afin d'y ajouter la catégorie « assurance des chaudières et des machines ». L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
| - Assurance contre la maladie ou les accidents | - Assurance cautionnement       |
| - Assurance automobile                         | - Assurance de frais juridiques |
| - Assurance de biens                           | - Assurance contre l'incendie   |
| - Assurance des chaudières et des machines     | - Assurance de responsabilité   |

Le représentant principal au Québec est monsieur Ron Pavelack, dont la place d'affaires est située au 2540, boulevard Daniel-Johnson, bureau 908, Laval (Québec) H7T 2S3.

Le siège de l'assureur est situé 300-2680 Matheson Boulevard East, Mississauga (Ontario) L4W 0A5.

Fait le 13 avril 2016

Autorité des marchés financiers

#### **5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne**

Aucune information.

#### **5.4.3 Coopératives de services financiers**

Aucune information.

## 5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.